

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 27 décembre 2023

**Délibération n° 2023-118
Séance du 19 décembre 2023**

Adhésion au comité des partenaires de
l'Agence Régionale de la Biodiversité en
Île-de-France – ARB IdF

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2016-170 du 22 juin 2016, portant son adhésion à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels,

Vu le rapport de présentation en date du 7 décembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France – ARB IdF,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion au comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France – ARB IdF, dont le siège social se situe 15 rue Falguière 75015 Paris.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 2 500 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER